

J	Mot du maile
4	Présentation par la présidente de la Commission des arts, de la culture et des événements
6	Une Ville qui a reçu un avenir en héritage
8	Champs d'application de la politique
9	Préambule
10	La mission de Saguenay dans le développement des arts, de la culture et du patrimoine
10	Principes directeurs
11	Les axes d'intervention
12	Axe 1 : Le développement d'une identité culturelle commune dans la préservation de notre diversité
12	Axe 2 : L'accès physique, économique et intellectuel aux arts, à la culture et au patrimoine
14	Axe 3 : La reconnaissance et le soutien à la pratique
	professionnelle dans toutes ses formes d'expression
16	Axe 4 : La valorisation du patrimoine et l'utilisation de l'aménagement urbain
17	Axe 5 : La mise en valeur touristique des biens et produits culturels
18	Axe 6 : Le rôle indispensable de la concertation et du partenariat
20	Axe 7 : La mise en place et l'adaptation de mesures et mécanismes pour atteindre les objectifs de la politique
21	Conclusion
22	Remerciements
23	Terminologie



Mot du maire

C'est avec beaucoup de fierté que je vous dépose la Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay.

Issue du travail et de la réflexion des intervenants du milieu, elle est l'aboutissement d'une longue démarche supervisée par la Commission des arts, de la culture et des événements de Saguenay, habilement dirigée par la conseillère Sylvie Gaudreault qui, avec son équipe, a consacré beaucoup de temps et d'énergie afin de doter notre ville d'un point d'ancrage essentiel en matière d'intervention et de concertation culturelles.

Au-delà des mots et des souhaits qu'on y retrouve, cette Politique est surtout l'affirmation de l'importance que nous accordons à la culture et de la place que nous voulons lui réserver au sein de la Ville au cours des prochaines années.

Expression de la vision de ses artistes, moteur économique mais, surtout, générateur d'innovation, la culture est un puissant élément de dynamisation d'une communauté.

Dans cette perspective, la Politique que nous déposons ici est loin d'être un document statique ; au contraire, je souhaite qu'elle soit le point de départ d'une démarche continue et féconde.

Pour l'heure, ce document essentiel nous permettra de mieux cibler et définir nos orientations dans le domaine.

Le maire de Saguenay,

Jean Tremblay

Présentation par la présidente de la Commission des **arts**, de la **culture** et des **événements**

Aux citoyens et aux citoyennes de la Ville de Saguenay, aux intervenants du milieu des arts, de la culture et du patrimoine, à tous nos partenaires.

Au nom de la Commission des arts, de la culture et des événements, il me fait plaisir de vous présenter la première Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay. Cette Politique vient définir le cadre de l'intervention culturelle de la Ville pour de nombreuses années à venir. Puisqu'elle coïncide avec sa naissance, on peut également penser qu'elle va, dans l'avenir, contribuer à façonner graduellement le visage culturel de Saguenay.

Les politiques culturelles dans les anciennes villes fusionnées foisonnaient de bonnes idées. Notre première tentation fût donc d'harmoniser les politiques existantes dans un souci de généraliser ce qui se faisait de mieux auparavant. Limiter notre action à cela aurait déjà eu pour effet de bonifier notablement l'intervention de la Ville sur l'ensemble de son territoire.

Mais nous avons rapidement réalisé que la sixième ville en importance au Québec devait cultiver des ambitions plus grandes en termes de développement culturel. Ces ambitions nouvelles commandaient la mise en place de nouveaux outils.

La présente Politique est donc beaucoup plus que la somme de nos anciennes interventions. Il s'agit d'un projet ambitieux qui démontre toute l'importance des arts, de la culture et du patrimoine dans le développement de Saguenay et l'épanouissement de sa population.

Je me suis toujours sentie privilégiée d'avoir grandi dans un milieu où les arts et la culture prenaient une place importante et c'est pourquoi l'élaboration de cette politique a été pour moi un exercice si stimulant en me donnant la chance de côtover les artistes et les travailleurs culturels de partout à Saguenay. J'ai pu ainsi ressentir de nouveau toute la passion qui les anime quand ils parlent de leur art et qu'ils réclament de leur ville le soutien qu'ils méritent. J'ai également rencontré de nombreux citoyens et citoyennes attachés à leurs services culturels et désireux de les voir s'améliorer.



Cette démarche m'a fait prendre conscience de tout le chemin parcouru depuis l'époque où l'essentiel de nos interventions se résumait à dénicher des salles ou des instruments pour permettre à nos jeunes de pratiquer leur art. Aux défis logistiques, toujours présents, s'ajoute maintenant un aspect stratégique incontournable et qui touche à la condition même de l'artiste et de son environnement. Car en favorisant le professionnalisme, par exemple, et en offrant des conditions propices à l'épanouissement de nos créateurs, nous faisons plus que stimuler notre vie sociale et culturelle : nous reconnaissons la culture comme un élément essentiel et incontournable de notre développement et de notre devenir collectif.

En ce sens, je suis confiante pour l'avenir car je sais que Saguenay dispose désormais d'un outil bien adapté pour atteindre ses objectifs et remplir sa mission en tant que pôle majeur d'attraction et de développement culturel au Saguenay—Lac-Saint-Jean et au Québec.

Je tiens à remercier M. le Maire et mes collègues du Conseil municipal pour leur ouverture et l'accueil fait à nos travaux, de même que, plus particulièrement, ceux de la Commission des arts et de la culture, MM. Marc-André Gagnon et Jean-Marie Beaulieu. Je remercie également les artistes, les travailleurs culturels et les intervenants du milieu des arts. de la culture et du patrimoine ainsi que tous les citoyens qui ont participé au processus d'élaboration de cette politique. Je veux finalement souligner la contribution exceptionnelle des membres du Comité aviseur représentant le milieu des arts et de la culture.

La présidente de la Commission des arts, de la culture et des événements de la Ville de Saguenay,

Sylvie Gaudreault

^{*} Artistes : dans ce texte, à chaque fois qu'apparaît le mot artiste, il inclut le mot artisan.

Une Ville qui a reçu un **avenir** en **héritage**

Saguenay est officiellement née de la fusion de sept villes et municipalités le 18 février 2002. Ville nouvelle, elle est cependant riche d'un passé qui lui a permis de jouer un rôle central dans l'histoire du Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Dès sa naissance, Saguenay a reçu en héritage un milieu artistique, culturel et patrimonial effervescent, nourri par de nombreux professionnels et organismes, soutenu par des institutions solidement établies et des équipements à rayonnement régional.

Un survol non exhaustif des différents secteurs, domaines et disciplines donne un aperçu de cette activité fébrile. Les arts de la scène constituent une force indéniable avec l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ses constituantes, les écoles de formation. les troupes de théâtre et de danse et les diffuseurs de toute catégorie. Ce bassin de créateurs et de professionnels alimente la production de spectacles à grand déploiement qui font la renommée de notre ville et de la région.

Le milieu des arts visuels regroupe un noyau de créateurs

et de centres d'artistes en art actuel dont la vitalité originale est reconnue à travers tout le Québec. Dans le domaine du patrimoine, une impulsion de départ a été donnée par la Société historique du Saguenay. Depuis, celui-ci s'est enrichi et diversifié avec ses cinq musées, ses centres d'interprétation et d'exposition, ses centres d'archives, ses bâtiments, ses monuments, ses sites en plus de tout le potentiel que la municipalité a recu et qui reste encore à mettre en valeur. Les métiers d'art se démarquent avec le Salon régional et la présence de plusieurs ateliers d'artisans. Le milieu du livre et de la littérature est solidement structuré avec son salon régional, une association d'écrivains professionnels, deux éditeurs et neuf librairies agréées, un réseau de bibliothèques municipales devant desservir une population répartie sur un territoire de 1 166 km² ! Les arts médiatiques, et particulièrement la discipline du cinéma-vidéo, se manifeste de plus en plus avec de jeunes créateurs enthousiastes, une maison de production expérimentée et un festival sur le court métrage. Plusieurs événements artistiques et culturels spécialisés permettent d'ouvrir Saguenay à des

productions venant d'ailleurs au Québec et du monde entier.

Saguenay compte plusieurs équipements d'envergure régionale et internationale sur son territoire comme la Pulperie et le musée régional, le Centre national d'exposition, le Centre régional des archives nationales du Québec, le Centre culturel du Mont-Jacob et le Conservatoire de musique. Elle profite de la présence d'institutions importantes comme l'Université du Québec, deux cégeps et plusieurs médias qui contribuent significativement au dynamisme culturel.

Incontestablement, Saguenay constitue le véritable pôle de développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean avec plus de 50% de sa population et les deux tiers des professionnels des arts, de la culture et du patrimoine de la région. Même si elle dispose de nombreux atouts, la Ville de Saguenay est consciente de certains défis à relever dont le développement de nouveaux publics. Il ne peut y avoir de véritable vie culturelle dans une ville sans une mobilisation importante de sa population.

La Ville de Saguenay a hérité des anciennes villes de plusieurs

outils et de trois visions de développement distinctes mais convergentes. Elle a de nouveaux défis à relever pour s'inscrire durablement comme un des pôles culturels majeurs au Québec.

Elle doit préserver les dynamismes existants et favoriser l'expression de leur diversité. Elle doit accroître son intervention en préservant ce qu'il y avait de mieux dans les pratiques passées.

Elle doit favoriser une nouvelle complémentarité entre les organismes, les institutions et les équipements sur son territoire sans compromettre les acquis. Elle doit accroître la participation de ses citoyens et de ses citoyennes à la vie culturelle.

Parmi ces défis nouveaux, il y en a un qui émerge de façon évidente et dont la réalisation conditionnera tous les autres: établir une vision commune du développement dans le respect des particularités existantes. C'est principalement à quoi la Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine de Saguenay doit servir.

Champs d'application de la **politique**

La Politique de développement précise la mission de Saguenay dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine. Elle définit le cadre d'intervention de la Ville à l'aide de principes directeurs, d'orientations et d'objectifs à atteindre.

La Politique concerne les interventions de la Ville dans les domaines des arts visuels, des arts de la scène, du livre et de la littérature, du patrimoine (dans ses différents volets : architectural, archivistique, naturel, vivant, etc.), des arts médiatiques (cinéma, vidéo et multimédia), des métiers d'art et du design.

Elle s'applique aux activités professionnelles (fonctions) de formation, de création, de production, de diffusion, de promotion des arts et de la culture, de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

La pratique du loisir culturel est inscrite dans la Politique comme faisant partie du secteur général des arts, de la culture et du patrimoine à Saguenay mais l'intervention de la Ville à ce chapitre est guidée par la politique d'intervention générale du loisir.

Préambule

Les arts, la culture et le patrimoine constituaient une dimension importante de l'intervention des municipalités qui composent aujourd'hui la Ville de Saguenay. En tant que pôle majeur de développement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et sixième ville en importance au Québec, Saguenay est en mesure de nourrir des ambitions encore plus grandes pour son développement.

La Politique constitue un engagement ferme de Saguenay à l'égard de son intervention dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine. Par sa Politique, la Ville assume le leadership du développement sur son territoire.

La Politique débute par l'énoncé de mission qui stipule que les arts, la culture et le patrimoine sont un axe majeur de l'identité et du développement de la Ville de Saguenay. Cette mission est modulée en fonction de quatre principes directeurs: l'importance que la Ville accorde aux arts, à la culture et au patrimoine; l'intervention axée vers le professionnalisme; l'engagement à favoriser un meilleur accès, la liberté de création et d'expression. Finalement, le nouveau défi consiste à forger une vision commune du développement à Saguenay tout en valorisant les différences qui enrichissent son identité.

Au cours des prochaines années, l'intervention de la Ville de Saguenay dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine s'articulera à partir de sept axes d'interventions principaux et de douze grandes orientations pour l'atteinte de quarante-quatre objectifs.

La Politique est ambitieuse par son ampleur et les attentes qu'elle suscite. C'est un outil que la Ville met à la disposition du milieu et de ses partenaires pour créer une vaste mobilisation en faveur du développement des arts, de la culture et du patrimoine sur son territoire.

La mission de Saguenay dans le développement des arts, de la culture et du patrimoine

Ville de Saguenay exerce son plein leadership afin que les arts, la culture et le patrimoine soient un axe majeur de son identité et de son développement.

Principes directeurs

La mission de Saguenay dans le développement des arts, de la culture et du patrimoine se module en fonction de quatre principes directeurs.

L'importance des arts, de la culture et du patrimoine à Saguenay

Les arts, la culture et le patrimoine sont essentiels à la qualité de vie et à l'épanouissement des citoyens et des citoyennes; ils sont indispensables à l'affirmation de l'identité individuelle et collective; ils constituent un moteur de développement économique et social.

L'intervention de la Ville de Saguenay dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine

Saguenay contribue au développement des arts, de la culture et du patrimoine, notamment en reconnaissant et en soutenant ses artistes et organismes professionnels et en offrant les conditions favorables à la vie culturelle.

L'engagement de la Ville de Saguenay à l'égard de son intervention culturelle et artistique

Saguenay favorise l'accès aux biens et services culturels à l'ensemble de ses citoyens et de ses citoyennes, la liberté de création et d'expression chez ses professionnels de la culture.

Le nouveau défi que la Ville de Saguenay compte relever

Saguenay met de l'avant une vision commune du développement des arts, de la culture et du patrimoine afin de créer un sentiment de fierté et d'appartenance tout en valorisant les différences qui contribuent à enrichir notre identité.

Les **axes**d'intervention

La Ville a défini sept axes d'intervention afin de regrouper, canaliser ses orientations et permettre l'atteinte de multiples objectifs identifiés pour que les arts, la culture et le patrimoine soient l'un des pivots majeurs de l'identité et du développement de Saguenay. Ces axes constituent un éventail évocateur des champs d'intervention de la Ville.

Le développement d'une identité culturelle commune dans la préservation de notre diversité;

L'accès physique, économique et intellectuel aux arts, à la culture et au patrimoine;

La reconnaissance et le soutien à la pratique professionnelle dans toutes ses formes d'expression;

La valorisation du patrimoine et l'utilisation de l'aménagement urbain;

La mise en valeur touristique des biens et produits culturels;

Le rôle indispensable de la concertation et du partenariat;

La mise en place et l'adaptation de mesures et mécanismes pour atteindre les objectifs de la politique.

Axe 1

Le développement d'une identité culturelle commune dans la préservation de notre diversité

Ville nouvelle, composée de communautés s'étant bâti de fortes personnalités culturelles, Saguenay se fixe des objectifs à relever: forger une vision commune de son développement culturel afin de faire converger l'ensemble des forces créatrices présentes sur son territoire. Les arts, la culture et le patrimoine permettront de jeter les bases de la nouvelle identité de Saguenay que cette dernière nourrira à même ses propres diversités.

Première orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Affirmer son identité en valorisant le contenu original et les éléments qui particularisent les arrondissements.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Identifier et prioriser les éléments qui constituent son identité culturelle dans les actions de soutien et de développement.

Identifier et prioriser les éléments qui constituent l'identité culturelle de ses arrondissements dans les actions de soutien et de développement.

Favoriser la connaissance, l'accès et la circulation des activités et des produits culturels tant sur son territoire qu'à l'extérieur.

Axe 2

L'accès physique, économique et intellectuel aux arts, à la culture et au patrimoine

La fréquentation et la participation à la vie culturelle sont à la fois les causes et les effets du dynamisme d'une communauté.

Ville de Saguenay veut, par son intervention, rendre encore plus accessibles les arts, la culture et le patrimoine à ses citoyens et à ses citoyennes. Elle offre aux professionnels l'accès à des équipements en qualité et en quantité nécessaires pour leur pratique et la diffusion de leurs œuvres. Elle soutient la pratique des loisirs culturels qui jouent un rôle essentiel dans l'éveil à la culture.

L'accès à la culture débute par une bonne connaissance et un intérêt marqué envers les produits et les services existants. De concert avec le milieu, Saguenay agit pour mieux faire connaître et donner à ses citoyens et citoyennes le goût de la culture. Il est également important de réduire le plus possible les obstacles freinant la participation et limitant la pratique culturelle, en particulier ceux d'ordre financier.

Deuxième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Favoriser l'éveil à la culture, stimuler l'intérêt et favoriser la participation de tous les citoyens et les citoyennes aux arts, à la culture et au patrimoine.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Élaborer une stratégie d'éducation populaire pour élargir la participation et la fréquentation à toutes les catégories de citoyens et de citoyennes.

Soutenir la pratique des loisirs culturels, les organismes et les bénévoles qui en sont responsables.

Favoriser l'implication citoyenne dans le développement des arts, de la culture et du patrimoine.

Accentuer la concertation avec le milieu scolaire afin de faciliter la réalisation d'actions de formation, de sensibilisation et d'éveil aux arts.

Mettre en place des politiques, programmes ou réglementations pour faciliter l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine en réduisant les contraintes qui les limitent.

Appuyer les organismes dans leurs initiatives visant à faciliter l'accès aux arts, à la culture et au patrimoine.

Troisième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Permettre l'accès à des équipements culturels répondant aux besoins des organismes, des professionnels et des citoyens et citoyennes sur l'ensemble du territoire.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Bien connaître les besoins des milieux et des citoyens-citoyennes en matière d'équipements culturels pour procéder à une planification efficace de ces équipements et coordonner leur utilisation.

Procéder à l'amélioration ou à la construction d'équipements culturels afin de satisfaire les besoins actuels et nouveaux.

Se doter d'une politique relative aux équipements culturels portant notamment sur l'accès, l'utilisation et le soutien technique.

Soutenir les projets émanant du milieu qui peuvent combler des besoins identifiés dans la planification des équipements.

Quatrième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Améliorer l'information, la promotion et la mise en marché des arts, de la culture et du patrimoine.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Mobiliser les ressources existantes à la Ville pour mieux informer et promouvoir les arts et la culture auprès des citoyens et des citoyennes.

Contribuer à accroître la couverture des arts, de la culture et du patrimoine par les médias locaux et régionaux.

Instaurer des mesures pour mieux connaître et faire reconnaître les professionnels des arts, de la culture et du patrimoine sur le territoire et à l'extérieur.

Appuyer les initiatives du milieu en matière de promotion et de mise en marché des produits et services culturels.



Axe 3

La reconnaissance et le soutien à la pratique professionnelle dans toutes ses formes d'expression

La Ville reconnaît que les professionnels des arts, de la culture et du patrimoine jouent un rôle primordial dans l'activité culturelle sur le territoire de Saguenay. La Politique s'adresse spécifiquement à la pratique professionnelle afin que la Ville intervienne plus efficacement auprès des individus et des organismes qui sont les principaux acteurs de notre développement culturel. Elle favorise également l'émergence d'une relève, particulièrement chez les jeunes, pour alimenter et élargir le bassin actuel de professionnels. La reconnaissance, le développement et le soutien à la pratique professionnelle s'exercent dans une volonté de préservation des acquis, de consolidation des organismes existants et dans un souci d'équité.

La reconnaissance de la pratique professionnelle s'applique aux fonctions de formation, de création, de production, de diffusion, de promotion, de conservation et de mise en valeur. Ces fonctions peuvent s'exercer dans les domaines des arts visuels, arts de la scène, livre et littérature, patrimoine, arts médiatiques, métiers d'art et design de création.

Cinquième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Reconnaître la pratique professionnelle dans le secteur des arts, de la culture et du patrimoine afin de délimiter le secteur d'intervention de la politique culturelle et orienter le soutien au milieu.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Définir des politiques et des mécanismes de reconnaissance de la pratique professionnelle qui permettent de distinguer clairement le champ de la Politique culturelle de celui du loisir.

Identifier les individus et les organismes pouvant bénéficier des mesures de soutien et des interventions axées vers la pratique professionnelle.

Élaborer des critères de reconnaissance et de soutien, visant à préserver les acquis, à consolider les organismes professionnels existants et à faciliter la reconnaissance des individus et des organismes de la relève, tout cela dans un souci d'équité.

Sixième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Contribuer financièrement à l'activité et au développement des arts et de la culture.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Mettre en place un fonds de développement culturel pour les organismes et les artistes professionnels.

Établir des programmes de soutien financier pour les organismes et les artistes professionnels basés sur des critères objectifs d'attribution permettant une répartition équitable des ressources.

Développer des mesures alternatives de soutien financier telle que l'exemption de taxes foncières ou de droits de mutation.

Offrir des programmes de soutien à la relève en attente de reconnaissance et d'accès à d'autres sources de financement.

Axe 4

La valorisation du patrimoine et l'utilisation de l'aménagement urbain

L'activité dans le domaine du patrimoine et de la muséologie a débuté à Saguenay bien avant les interventions des gouvernements ou des autorités municipales. Encore aujourd'hui, les organismes et intervenants du milieu prennent en charge la majeure partie de l'activité patrimoniale. Le patrimoine génère aujourd'hui d'importantes retombées culturelles, économiques et touristiques. Il recèle encore d'énormes potentiels à mettre en valeur.

La notion de patrimoine se veut de plus en plus englobante, touchant à la fois des éléments matériels et immatériels sous différents aspects: bâti, historique, archivistique, archéologique, muséologique, religieux, vivant, artistique, naturel et paysager.

Les municipalités qui ont formé la Ville de Saguenay réalisaient déjà plusieurs actions et planifiaient des projets patrimoniaux d'importance.

La Ville de Saguenay poursuit ces interventions avec le souci de constituer une vision commune de développement dans ce domaine. La Ville travaille à harmoniser les actions des intervenants sur le territoire et à mettre à profit l'aménagement urbain comme outil privilégié de développement culturel.

Septième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Préserver et mettre en valeur le patrimoine.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Améliorer les connaissances et sensibiliser la population à l'égard du patrimoine.

Réaliser et/ou appuyer les initiatives de préservation et de mise en valeur réalisées par les individus et les organismes du milieu.

Harmoniser les actions de la Ville et celles des organismes patrimoniaux.

Huitième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Utiliser l'aménagement du territoire et du cadre urbain comme moyen privilégié de développement culturel.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Mettre en place une politique d'intégration d'œuvres d'art aux édifices municipaux et aux espaces publics.

Préserver et mettre en valeur les paysages naturels dans une perspective environnementale et culturelle.

Intégrer les arts, la culture et le patrimoine dans les stratégies de revitalisation et de dynamisation des centres-villes ou d'autres secteurs urbains.

Axe 5

La mise en valeur touristique des biens et produits culturels

En plus d'être des moteurs économiques, les produits culturels constituent des vitrines de notre identité collective.

Les arts, la culture et le patrimoine exercent à Saguenay une attraction particulière auprès de la clientèle touristique. Les grands spectacles, les musées et centres d'interprétation, les événements artistiques et culturels et le cadre naturel attirent chaque année de nombreux touristes de la région et de l'extérieur. D'autres activités artistiques et culturelles possèdent également un potentiel d'attraction sur la clientèle touristique dans des créneaux plus ciblés. Il est essentiel que l'ensemble des biens et produits culturels soit mis en valeur au plan touristique.

Neuvième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Faire en sorte que les produits et biens culturels soient intégrés aux activités de promotion et de mise en valeur touristique.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Aider les organismes culturels à profiter du soutien offert pour la promotion et le développement touristique en faisant reconnaître leurs impacts économiques, quantitatifs et qualitatifs.

Contribuer à développer le potentiel d'attraction du patrimoine.

S'assurer que l'ensemble des biens et produits culturels bénéficie des efforts de promotion et de mise en valeur touristique.

Susciter et faciliter la mise en réseau de tous les milieux culturels et touristiques en vue d'accroître les retombées pour les professionnels des arts, de la culture et du patrimoine.

Axe 6

Le rôle indispensable de la concertation et du partenariat

La Ville de Saguenay occupe une position stratégique pour provoquer l'établissement de synergies et de partenariats fructueux.

Par sa Politique, Saguenay participe à la création de liens de collaboration entre les professionnels et les organismes de tous les arrondissements. Elle contribue également à la naissance d'une vision commune de développement qui sera porteuse de solidarité.

Conformément à sa mission, la Ville de Saguenay joue un rôle de leader dans la mise sur pied d'un vaste partenariat dédié au développement des arts, de la culture et du patrimoine sur son territoire.

Dixième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Stimuler la concertation et la collaboration dans le milieu des arts, de la culture et du patrimoine.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Établir ou contribuer à la mise en place de mécanismes de concertation par discipline et entre elles.

Procéder à des inventaires afin de favoriser la mise en commun des ressources.

Participer et contribuer aux structures ou mécanismes de partenariat avec les principaux intervenants régionaux et nationaux.

Onzième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Favoriser la constitution de maillages avec le monde de l'éducation, le milieu des affaires, les organismes touristiques et culturels.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

S'assurer que le secteur culturel soit partie prenante au sein des organisations de développement économique et touristique.

Supporter et mettre en place des initiatives concrètes de collaboration entre les partenaires pouvant contribuer au développement des arts, de la culture et du patrimoine.



Axe 7

La mise en place et l'adaptation de mesures et mécanismes pour atteindre les objectifs de la politique

La Ville de Saguenay se dote de bons outils afin d'atteindre les objectifs de sa Politique de développement. Une de ses premières préoccupations est de faire connaître sa Politique et de s'assurer que le milieu se l'approprie. La Ville doit également évaluer les résultats de sa Politique et ses impacts auprès du milieu, de ses citoyens et de ses citoyennes.

En matière de culture, comme dans les autres secteurs d'activités, Saguenay considère que les intervenants du milieu sont les mieux placés pour orienter et gérer leur propre développement. Pour cette raison, la Ville impliquera directement les professionnels et les organismes dans les structures qui serviront à l'application de la Politique.

Pour permettre l'atteinte de ses objectifs, la Ville adapte sa structure, coordonne tout son appareil administratif, sensibilise toutes les instances et mobilise ses partenaires autour de ses stratégies d'action.

Douzième orientation

LA VILLE S'ENGAGE À :

Adopter les instruments et les mécanismes pour permettre la réalisation des actions, la rétroaction et l'évaluation de l'atteinte des objectifs de la Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine.

LA VILLE POURSUIT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

Établir un plan d'action sur une base triennale ou quinquennale.

Conclure une entente-cadre de développement avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec et avec tout autre partenaire pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs de la Politique.

Définir et mettre en place un système de rétroaction et d'évaluation des résultats de la Politique et du plan d'action.

Instaurer une structure de suivi à la Politique qui en supervisera l'application et le suivi tout en maintenant un rôle aviseur auprès de la Ville.

Mettre en place un Conseil des arts pour soutenir la création, la production et la diffusion artistique qui répond aux attentes respectives des artistes professionnels et celles de la Ville. À cet effet, que la Ville de Saguenay forme un comité constitué d'élus, de représentants du milieu des arts désignés par leurs pairs et de fonctionnaires municipaux, appuyé par un professionnel dûment mandaté, afin de proposer un modèle de Conseil des arts et un calendrier de mise en place.

Concerter et mobiliser tous les services municipaux pour qu'ils collaborent à la réalisation des actions.

Conclusion

La présente Politique exprime l'ambition de la Ville de Saguenay de faire des arts, de la culture et du patrimoine un axe majeur de son identité et de son développement.

Elle est le résultat d'une implication extraordinaire des milieux des arts et de la Ville qui ont relevé le défi de forger une vision commune de notre développement culturel dans le respect des diversités et des dynamismes existants.

Ville de Saguenay offre aux artistes et artisans, aux organismes et aux partenaires cet outil afin de créer sur son territoire une vaste mobilisation en vue de l'atteinte des objectifs de développement. Nous avons une occasion unique d'inscrire dans les assises de la nouvelle ville, les conditions favorables à la vie artistique, à l'expression culturelle, à la préservation et la mise en valeur de notre patrimoine.



Remerciements

La Politique de développement des arts, de la culture et du patrimoine de la Ville de Saguenay a été adoptée par le Conseil municipal le 3 mars 2003.

La Politique a été élaborée sous la supervision de la Commission des arts, de la culture et des événements de Saguenay formée par Mme Sylvie Gaudreault, présidente et conseillère, MM. Marc-André Gagnon et Jean-Marie Beaulieu, conseillers.

Le mandat d'harmonisation des Politiques culturelles a été réalisé par le Service des loisirs et de la culture qui en a confié la responsabilité à Mme Francine Maltais, chef de la division des arts, de la culture et du patrimoine. M. Raynald Harvey, de la firme Harvey.com a appuyé la démarche à titre de consultant.

La Ville de Saguenay tient à remercier tous les citoyens-citoyennes et les intervenants du milieu des arts, de la culture et du patrimoine qui ont contribué à l'élaboration de la Politique en participant aux diverses consultations.

La Ville remercie tout particulièrement les membres du Comité aviseur et le personnel du Service des loisirs et de la culture qui ont participé à la démarche:

Comité aviseur

Sylvie Gaudreault, présidente de la Commission des arts. de la culture et des événements Pierre Dumont. Festival des musiques de création Alain Hardy, Centre d'interprétation Sir-William-Price Pauline Gauthier, Atelier de musique de Jonquière Harold Bouchard, artisan Line L'Italien, théâtre La Rubrique Guylaine Rivard, artiste Guy Blackburn, Atelier Tout-tout Vianney Lessard, citoyen Normand Letendre, Rendez-vous musical de Laterrière Aude Néron, Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean **Julie Morin**, École de danse Florence-Fourcaudot Louise Beaulieu, Théâtre du Saguenay Jocelyn Robert, Festival Regard sur le court métrage au Saguenay Laval Martel, Librairie les Bouquinistes Giuseppe Benedetto, Verrerie d'art Touverre Michel Delisle, La Fabuleuse histoire d'un Royaume Lily Martel, intervenante en patrimoine Guylaine Simard, Musée du Fjord

Observateurs

Martin Duval, Ministère de la Culture et des Communications du Québec Nadine Maltais, Villes, villages d'art et de patrimoine Alain Claveau, Table de concertation éducation-culture

Service des loisirs, de la culture et des parcs

M. Laval Boucher, directeur
M. Louis Jalbert, directeur-adjoint
Mme Francine Maltais, chef de
la division arts, culture et patrimoine

Nicole Lagotte, citoyenne

Terminologie

Cette section contient la définition des principaux termes particuliers utilisés dans le document de la politique. La majeure partie de cette terminologie a été tirée intégralement du Guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle municipale préparé conjointement par le Regroupement québécois du loisir municipal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec. Les auteurs avaient puisé eux-mêmes à des sources diverses : nomenclatures par l'Unesco, le ministère français de la Culture, Statistique Canada, politiques culturelles municipales, Conseil des arts et des lettres du Québec, ministère de la Culture et des Communications du Québec.

SECTEURS

ARTS

Expression par les œuvres humaines d'un idéal esthétique; ensemble des activités humaines créatrices visant cette expression.

CULTURE 1

Ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances.

PATRIMOINE

Le patrimoine est constitué d'un ensemble d'éléments matériels et immatériels, d'ordre culturel, chargés de significations multiples, à dimension collective, et transmis de génération en génération.

Le patrimoine se présente sous l'angle des grandes catégories (le patrimoine archéologique, architectural, ethnologique, artistique, archivistique...), des thèmes (le patrimoine résidentiel, industriel, religieux, ...), des biens et des territoires protégés.

LOISIRS

Le loisir est l'ensemble des activités auxquelles on se livre une fois terminées les périodes de travail et les obligations de la vie quotidienne. Relié à l'utilisation du temps libre par les citoyennes et les citoyens, il est à la fois détente, lieu de liberté, de créativité et de formation permanente.

Le loisir contribue par ses virtualités à une meilleure qualité de vie des citoyennes et des citoyens en leur procurant une satisfaction et un bien-être.

Le loisir culturel est un ensemble d'activités pratiquées librement par plaisir, dans le domaine des arts de la scène, de la communication, de l'expression ou de l'appréciation des œuvres.

Le loisir scientifique, c'est l'ensemble des activités auxquelles une personne s'adonne librement, qui témoignent de son désir de découvrir l'univers, de sa volonté de le comprendre et de s'y inscrire harmonieusement. Il est aussi un lieu d'expression de la culture scientifique d'une société.

Les activités qui se classent dans le secteur du loisir s'avèrent celles que des individus pratiquent à titre d'amateur, c'est-à-dire sans en tirer un revenu.

¹ Définition conforme aux conclusions de la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIACULT, Mexico, 1982), de la Commission mondiale de la culture et du développement (Notre diversité créatrice, 1995) et de la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement (Stockholm, 1998).

DOMAINES ET DISCIPLINES

Le découpage proposé correspond aux regroupements les plus couramment utilisés. Toutefois, la réalité culturelle des municipalités ou d'une région peut faire en sorte que les activités soient réunies sous d'autres appellations.

ARTS MÉDIATIQUES

Cinéma, vidéo, infographie, multimédia, audiographie, holographie, technique au laser, traitement par l'informatique de l'image et du son et autres.

ARTS DE LA SCÈNE

Regroupent les disciplines du théâtre, de la musique, de la danse et des variétés.

- Le théâtre (et l'expression dramatique) est un art visant à représenter devant un public, une suite d'événements où sont engagés des personnages agissant et parlant. Il revêt de multiples formes: expressions corporelles et théâtrales, mime, improvisation, ombres, techniques de scène (son, éclairage), mise en scène, décors, montage et costumes...
- Pour sa part, la musique est l'art de combiner et de maîtriser les sons reproduits par la voix ou par un instrument: chorale, harmonie, guitare, piano, violon...
- La danse englobe plusieurs formes expressives de mouvements: ballet classique, contemporain, moderne, ballet jazz, danse en ligne, danse folklorique et sociale, rap, flamenco...
- On associe aux variétés les comédies musicales, les spectacles d'humour, etc.

ARTS VISUELS

Présentement, des activités reliées aux disciplines de la peinture, de la sculpture, de l'estampe, du dessin, de l'illustration, des arts textiles, de la photographie, des arts multimédias, de l'installation, de la bande dessinée et de la performance ou de toute autre forme d'expression de même nature.

LETTRES ET LIVRES

Le domaine des lettres comprend l'apprentissage, la création et la traduction d'œuvres littéraires relevant de l'imaginaire ou ayant une finalité esthétique et nécessitant des actions de recherche, d'information, de création, d'écriture, d'édition et de lecture : le roman, le conte, la nouvelle, l'œuvre dramatique, la poésie, l'essai et toute œuvre écrite de même nature. De plus en plus fréquemment, on regroupe avec la création littéraire, le monde de l'édition (maisons d'édition, périodiques culturels, librairies, salons du livre...) et les bibliothèques (publiques, CRSBP, scolaires, spécialisées).

ÉVÉNEMENTS CULTURELS ET ARTISTIQUES

Activité qui permet l'accessibilité et la promotion d'œuvres artistiques, de connaissances et de biens culturels, pour des publics plus ou moins étendus et préalablement ciblés.

MÉTIERS D'ART ET ARTISANAT

Par métiers d'art et artisanat, on entend la production d'œuvres originales uniques ou d'un nombre limité d'exemplaires, destinée à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression. Les oeuvres sont exprimées par l'exercice d'un métier relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière.

FONCTIONS CULTURELLES

Définitions les plus couramment utilisées.

PRÉSERVATION / MISE EN VALEUR

Objectif visant à garder la mémoire des œuvres produites par le passé, à les conserver en bon état, à les mettre en valeur et à les transmettre aux générations futures; effort destiné à faire entrer cette nouvelle richesse dans le patrimoine culturel, à préserver celui qui est déjà constitué et à le faire connaître du public.

CRÉATION

Objectif de conception, d'élaboration, de rechercheinnovation; y est associé le travail d'interprétation d'une œuvre.

DIFFUSION

Objectif visant à faire connaître et à diffuser une œuvre ou un produit par la promotion et la distribution/commercialisation.

FORMATION

Objectif visant à assurer le renouvellement (la relève) d'un secteur donné ou encore le perfectionnement des praticiens.

PRODUCTION

Objectif de mise en œuvre d'un ensemble de moyens et de ressources en vue de la réalisation d'une œuvre ou d'un produit.

PROMOTION / COMMERCIALISATION

Objectif visant la valorisation des produits et services (de communications) dans une perspective de vente et de développement.

AUTRES TERMES UTILISÉS

ARTISTE

ARTISTE AMATEUR

Personne avec ou sans formation professionnelle, qui ne peut pas être éligible à une association d'artistes professionnels, qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en le pratiquant.

ARTISTE PROFESSIONNEL

Tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

ARTISAN

Tout artisan exerçant un métier d'art au Québec, dont l'occupation principale est de se consacrer à la production d'œuvres originales, uniques ou en multiples exemplaires, destinées à une fonction utilitaire, décorative ou d'expression et qui témoignent de la maîtrise d'un métier d'art relié à la transformation du bois, du cuir, des textiles, des métaux, des silicates ou de toute autre matière. Les artisans peuvent aussi réaliser des produits traditionnels s'ils sont réalisés avec art et métier.

L'artisan en métiers d'art peut également exprimer les compétences de son métier par l'offre de services de création, de production, de restauration, de formation et de reproduction autorisée d'œuvres.

CADRE DE VIE

Réunit l'urbanisme, l'architecture du paysage, l'environnement, l'aménagement urbain, la toponymie, l'horticulture, l'intégration des arts à l'architecture.

ORGANISMES DE FORMATION

Organismes offrant des programmes d'apprentissage dans les différentes disciplines artistiques conformes aux exigences de programmes similaires offerts au Québec ou à celles de l'organisme national ou régional régissant cette discipline.

ORGANISMES PROFESSIONNELS

Organismes ayant un statut reconnu par le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement économique du Canada (SODEC), le Conseil des arts du Canada (CAC), assorti d'un support financier ou qui est reconnu à titre professionnel par une association et/ou une corporation professionnelle, qui est reconnu par ses pairs et qui regroupent, représentent ou emploient majoritairement des artistes professionnels, selon les normes et standards du milieu.

PERSONNALITÉS CULTURELLES

Traits artistiques, culturels ou patrimoniaux qui font l'individualité d'un arrondissement, qui le démarquent sans pour autant le dissocier des autres.

Nous remercions de leur collaboration pour les photographies:

La Rubrique, Jean Briand Schème danse, Élyse Harvey



Saguenay